

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 16 JANVIER 2026

N° 2026-01-06

L'an deux mille vingt-six, le seize janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf janvier deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

**Nombre de délégués**

En exercice : 27  
Présents (mini 11 dont 6 en  
salle) : 13

**Nombre de voix**

En exercice : 36  
Présentes : 16  
Exprimées par pouvoirs : 8  
**Total (mini 19) : 24**

**Quorum atteint**

**Délégué-es présents-es**

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Patricia PICARD

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Nicole PELOUX, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

**Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :**

Pierre COMBES à Christelle RUYSSCHAERT, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Éric RICHARD à Philippe CAHN, Pascale ROCHAS à Sébastien BERNARD.

**Délégué-es excusé-es :** Roland PEYRON, Kevin QUEYREL, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE.

\*\*\*\*\*

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Frédéric ROUX est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Modalité de prise en charge d'une partie des frais engagés dans le cadre du dispositif "Atelier Hors les murs" à Rosans.**

Montant des dépenses PnrBP	2026
Fonctionnement	2 500 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	2 500 €	2 500 €

**Rapport :**

Le Syndicat mixte du Parc a engagé de longue date des échanges avec la fédération des Parcs naturels régionaux qui pilote le dispositif « Atelier Hors les murs » afin de bénéficier de la venue de deux formations universitaires différentes en résidence sur un site du Parc, autour d'une problématique opportune pour les acteurs locaux et contribuant à la mise en œuvre de la charte.

La Présidente rappelle que, par délibération n°2025-10-07 du 16/09/2025, le Bureau Syndical a approuvé la prise en charge d'une partie des frais engagés par les étudiants participant à cette résidence à concurrence du montant de la subvention attribuée par la fédération des Parcs naturels régionaux ; à savoir 2 500 €.

Considérant que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a d'ores et déjà pris en charge la facture des repas fournis par l'ESAT de Rosans, d'un montant de 1 252.81 €, la Présidente propose de répartir les 1 247.19 € restant ainsi qu'il suit :

CHARTRAIN Sarah	70,50 €	FAVIER Roxane	420,22 €
DANDLO Sarah	59,80 €	GOUMON Anne-Lise	489,47 €
DHU Zoé	50,50 €	SALLIN Manon	69,40 €
ESTELVINO Antonin	87,30 €	<b>Total</b>	<b>1 247,19 €</b>

**Délibération**

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2025-10-07 en date du 16 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de répartir le reliquat de la subvention versée par la fédération des Parcs naturels régionaux dans le cadre de l'Atelier Hors les murs en versant à :

CHARTRAIN Sarah	70,50 €	FAVIER Roxane	420,22 €
DANDLO Sarah	59,80 €	GOUMON Anne-Lise	489,47 €
DHU Zoé	50,50 €	SALLIN Manon	69,40 €
ESTELVINO Antonin	87,30 €	<b>Total</b>	<b>1 247,19 €</b>

- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX



Une autre vie s'invente ici

